

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
du Pays de Weppes

du 13 février 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 13 février deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie d'AUBERS, après convocation légale faite le 6 février, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 20
de votants : 18

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LEDOUX, LESAFFRE, VANDRIESSCHE, VASSEUR, WOLFCARIUS
Absents excusés : Mme LEMAHIEU, MM. CAPPELLE, DUFRENOY.

=====

Vote du rapport de la CLECT

Monsieur le Président présente le rapport adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT le 4 février 2014.

Conformément à la législation en vigueur, les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par délibérations concordantes des Conseils Municipaux statuant dans les conditions de majorité qualifiée, soit les deux tiers des Communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des Communes représentant plus des deux tiers de la population.

Considérant qu'il appartiendra au Conseil Communautaire en définitive de fixer le montant des attributions de compensation,

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le rapport de la CLECT ci-après annexé.

Après délibération et vote, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Fait aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président
M. DELEPAUL